

# Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne  
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817



## SPÉCULATION L'ENGRENAGE

**Prisonniers nationalistes**

Un vote et une conviction

**Social**

Le combat de  
quatre femmes

**Société**

L'église en  
cause

Semaine du 29 octobre au 04 novembre 2021 | [www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

R 27997 - N° 11287 - F.2.20 €



3 782799 702200 2200



# iPhone 13

DAS : Tête 0,970 W/kg, Tronc 0,980 W/kg, Membre 2,980 W/kg.



## iPhone 13, votre nouveau superpouvoir.

**1€**  
+ 8 €/mois  
pendant  
24 mois<sup>(1)</sup>

Grâce au Forfait Sensation avec **Avantages Smartphone 100 Go** après remboursement et avec la reprise de votre mobile.

 en boutique |  [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr)

Déploiement progressif du réseau 5G (3,5 GHz et 2,1 GHz), principalement en zones urbaines avec offre et mobile 5G compatibles. Couverture sur [bouyguestelecom.fr](http://bouyguestelecom.fr). Offre valable du 11/10 au 02/11/2021 pour la souscription à ce forfait (48,99 €/mois), engagement 24 mois. France métropolitaine. (1) Soit 193 € : 1 € payé après 100 € de remise immédiate, 228,90 € de remise immédiate pour la reprise d'un mobile d'une valeur au moins égale à 228,90 € (selon le modèle et l'état le jour de la reprise) et 70 € remboursés sur demande sous 8 semaines. + 192 € payés sur 24 mois. Kit mains libres recommandé. Conditions en boutique et sur le coupon de remboursement.

**AJACCIO**  
28, cours Napoléon  
**04 95 21 18 00**

**CENTURY 21**  
Actif Immobilier

**PORTICCIO**  
Les Marines II  
**04 95 73 21 15**

TRANSACTION | LOCATION | GESTION | SYNDIC

## LOCAUX A LOUER

LOCAL  
BOULEVARD MAGLIOLI  
55 M<sup>2</sup>  
550.00 €

LOCAL  
PARC BERTHAULT  
500 M<sup>2</sup> DIVISIBLE  
3000.00 €

SARROLA-CARCOPINO  
PROCHAINEMENT  
LOCATION LOCAUX +  
Dépôts NEUFS

LOCAL COMMERCIAL  
**SECTEUR BALEONE**  
**1800M2 AMENAGE**  
400m2 CHAMBRE FROIDE NEGATIVE / 150m2 CHAMBRE  
FROIDE POSITIVE  
130m2 DE BUREAUX / 1100m2 DE DEPOT  
Sur 8000m2 TERRAIN

LOCAL COMMERCIAL  
**RUE FESCH / HYPER CENTRE**  
18m2  
650.00 €  
Droit au bail 20.000 €

LOCAL PROFESSIONNEL  
**PARC CUNEO**  
70 M<sup>2</sup>  
1200.00 €

LOCAL  
**10 PARC BELVEDERE**  
100 M<sup>2</sup>  
1350.00 €

LOCAL  
**RUE VERSINI**  
65 M<sup>2</sup>  
650.00 €

**Société d'édition :**  
Journal de la Corse  
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

**Rédaction :**  
[redactionjournaldelacorse@orange.fr](mailto:redactionjournaldelacorse@orange.fr)

**Rédaction Ajaccio :**  
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio  
Tél : 04 95 28 79 41  
Fax : 09 70 10 18 63

**Rédaction Bastia :**  
7, rue César Campinchi  
Tél : 06 75 02 03 34  
Fax : 04 95 31 13 69

**Annonces légales :**  
[journaldelacorse@orange.fr](mailto:journaldelacorse@orange.fr)

**Directrice de la publication  
et rédactrice en chef :**  
Caroline Siciliano

**Directeur Général :**  
Jean Michel Emmanuelli

**Directeur de la rédaction Bastia :**  
Aimé Pietri

**Publicité :**  
Tél : 04 95 28 79 41  
Fax : 09 70 10 18 63

**Impression :**  
Imprimerie Olivesi Ajaccio  
ISSN : 0996-1364  
CPPAP : D921 C 80690

**Soucieux de la protection  
de l'environnement,  
le Journal de la Corse  
est imprimé sur papier recyclé.**

## L'édito d'Aimé Pietri

### LA CORSE A-T-ELLE À CHOISIR ?

Le défilé, encore récent, des personnalités gouvernementales dans les principales villes de Corse pouvait laisser espérer un virage significatif conduisant à une modification essentielle de la vie politique insulaire plus proche des aspirations conduites par les nationalistes en faveur d'une autonomie contrôlée. Il ne semble pas que l'Etat ait cédé à une volonté non dissimulée de faire de la Corse un bâtiment législatif naviguant de concert avec le navire amiral et sous sa protection. Le rêve s'est brisé contre un mur édifié par les tenants d'une France souveraine attachés plus que jamais aux valeurs anciennes léguées par la royauté et fortifiées par la Révolution. On imagine la déception des dirigeants corses et leur volonté de tourner le dos au carrousel ministériel venu leur cacher le pire en proclamant le meilleur. On comprend donc, même si on ne l'approuve pas tout à fait, l'attitude de l'ex président indépendantiste de l'Assemblée de Corse et son refus d'accorder un quelconque crédit aux ministres et secrétaires d'Etat venus mettre des enluminures aux décisions du nouveau pouvoir. Il est donc possible qu'après les avoir boudés, les Corses fassent résonner leur mécontentement en réécrivant, par exemple, les slogans anti français imaginés par le FLNC. La Collectivité de Corse et son incontestable majorité en seraient-elles réduites à de telles extrémités ? Réussiraient-elles à faire plier Paris et son outrecuidance en démontrant une ardeur inhabituelle à maintenir ouverts les sillons déjà tracés ? Reste à savoir quelles réponses définitives leur seront apportées ? La Corse est-elle arrivée à une croisée de chemins où le choix s'avère indispensable ? Pas encore peut-être si du moins elle parvient à ne pas entendre les multiples minorités européennes qui sont parvenues aujourd'hui à donner à leur voix une sonorité revendicative.

**Politique** 4

Un vote unanime

**Spéculation** 6

La nouvelle donne

**Social** 11

Le combat de quatre femmes

**Humeur** 15

**Société** 16

L'église en cause

**Cinéma** 24

L'oeuvre d'Audrey Diwan

**Média** 26

Aiò la nouvelle télé

**Chronique** 27

Un avenir incertain

**Sport** 31

La ligue de voile change de cap

## LE REGARD DE Delambre

+ 0008



# Prisonniers nationalistes : voter c'est bien, mobiliser c'est mieux

Une résolution votée à l'unanimité et des discours de paix suffiront-ils pour faire évoluer positivement l'État ? Beaucoup expriment leur doute et aussi la conviction qu'il faudra faire plus.



L'Assemblée de Corse a dernièrement adopté, et ce à l'unanimité, une résolution demandant pour les prisonniers nationalistes Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Ivan Colonna (d'ailleurs libérables si l'on considère la durée de leur détention) : « *les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable* », « la levée du statut de DPS (Détenu Particulièrement Signalé), « *un rapprochement immédiat*. » L'adoption de cette résolution a été déterminée par l'indignation au sein de la classe politique qu'a provoqué l'énième refus d'accorder un rapprochement familial et un aménagement de peine à Pierre Alessandri. Il convient de souligner que deux anciens présidents du Conseil exécutif, (Paul Giacobbi, Ange Santini) et quatre anciens présidents de l'Assemblée de Corse (Jean-Guy Talamoni,

Dominique Bucchini, José Rossi, Camille de Rocca Serra) ont fait connaître leur soutien à la démarche intellectuelle et politique ayant conduit à l'adoption de la résolution. Durant le session, le consensus a d'ailleurs été le fil directeur des interventions avec également l'expression d'un fort souhait d'ouvrir une page nouvelle dans les rapport entre Paris et la Corse. La présidente de l'Assemblée de Corse Nanette Maupertuis a mis en exergue une nécessité « *tourner la page du conflit entre l'Etat et la Corse* » et une volonté « *emprunter le chemin de la paix vers un avenir meilleur* ». Le président du Conseil exécutif Gilles Simeoni lui aussi affirmé cette nécessité et cette volonté : « *Nous sommes prêts depuis longtemps pour la réconciliation, ce qui l'enracinera de façon irréversible, c'est la*

*justice pour Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna* ». » Le leader de Core in Fronte Paul-Félix Benedetti, peu soupçonné de complaisance envers l'Etat, a déclaré être disposé à aller très loin dans une démarche d'apaisement pour peu que Paris aille dans le même sens : « *Donnons une chance à la réconciliation, que le drame d'Erignac soit le deuil de tous ! On doit être capable, même nous Indépendantistes, d'accepter qu'il y ait, dans cet hémicycle, une plaque à son nom, mais à une condition : qu'on ait soldé définitivement ce problème qui est un fardeau tout autant pour la Corse que pour la France.* » Laurent Marcangeli, au nom du groupe de droite U Soffiu Novu a lui aussi exprimé qu'il existait une aspiration générale à de nouveaux horizons : « *La temporalité que nous cherchons*

tous, c'est la paix. C'est tourner la page. Quelles que soient nos convictions, il est temps de passer à autre chose. »

### Peu de confiance en Paris

Tout cela suffira-t-il pour faire évoluer positivement l'État ? Des intervenants ont exprimé leur doute et aussi la conviction qu'il faudrait plus qu'un vote unanime et des souhaits de paix pour faire plier Paris. La conseillère Corsica Libera Josepha Giacometti-Piredda a estimé louable mais insuffisant le vote d'une résolution et en conséquence lancé un appel à la mobilisation : « Comment allons-nous porter cette résolution ? Comment nous mobilisons-nous ? Quand nous sortirons de cet hémicycle, qu'allons-nous faire ? C'est la seule question qui vaille ! Nous sommes loin d'avoir gagné. Il faut se mobiliser. » Le leader du Partitu di a Nazione Corsa et président du groupe Avanzemu Jean-Christophe Angelini a fait part de son peu de confiance en Paris et lui aussi préconisé la mobilisation : « La stratégie de l'Etat profond consiste à emprisonner ces gens pour le reste de leur vie. Cette conviction, nous la portons en nous. De décision en décision se dessine une perpétuité réelle. C'est révoltant [...] Ce débat doit permettre d'entrer dans un cycle. Si on veut vraiment inverser la tendance, il faut poser ensemble les modalités de la suite qui appartient au mouvement national et au peuple corse. »

Une fois la session achevée, le fils d'Alain Ferrandi a demandé que la résolution soit portée et défendue au-delà de l'hémicycle. Le doute et les différents appels à la mobilisation prennent sont aisément compréhensibles si l'on prend en compte que l'État a montré au moins deux fois le peu de cas qu'il faisait des votes de l'Assemblée de Corse concernant les prisonniers nationalistes. En 2015, durant les derniers mois de la mandature de Paul Giacobbi, Paris a superbement ignoré la motion adoptée à une forte majorité par l'Assemblée de Corse (48 pour, 3 non participations au vote) qui formulait la demande suivante : « L'Assemblée de Corse se prononce pour l'adoption par le Parlement français d'une loi d'amnistie conduisant à la libération des prisonniers et à l'arrêt des poursuites envers les recherchés, dans les affaires judiciaires en lien avec la question politique corse. » Paris n'a pas saisi la perche qui était tendue. En 2010, durant les premiers mois de la mandature de Paul Giacobbi, l'Assemblée de Corse a demandé par un vote



unanime le rapprochement des prisonniers corses. Il a fallu des années pour que de premiers rapprochements interviennent. Et, à ce jour, le dossier n'est pas clos.

### Unità strategica

C'est probablement par ce qu'ils doutent eux aussi de la volonté de Paris de solder positivement la question des prisonniers nationalistes et plus globalement de mettre fin aux poursuites, que cinq associations anti-répression ont récemment rassemblé leur forces et leurs efforts dans le cadre d'une Unità strategica (unité stratégique). En effet, L'Ora di u Ritornu, Aiutu Paisanu, le Comité de soutien à Yvan Colonna, Patriotti et Sulidarità ont présenté, devant les grilles de la sous-préfecture de Corte, un texte commun dans lequel est affirmée leur volonté commune de s'unir pour poursuivre le combat jusqu'à ce que cesse la répression du combat nationaliste et que les prisonniers politiques recouvrent la liberté et soient préservés de toute poursuite. Une centaine de figures et de cadres politiques du nationalisme et d'anciens prisonniers politiques et aussi quelques étudiants ont fait le déplacement. Il a été annoncé « la mise en place d'une coordination de travail, de réflexion et d'action reposant sur le respect paritaire et s'inscrivant dans une unité

stratégique » afin d'impulser « un rapport de force populaire face à l'intransigeance étatique française », d'exiger « une libération immédiate des derniers prisonniers politiques » et de demander que les nationalistes « soient retirés de l'infamant FIJAIT (Fichier des auteurs d'infractions terroristes). » Cet événement et son objet ont été qualifiés par un des responsables présents de « moment historique » et de « quelque chose qui n'était pas arrivé depuis vingt ans » (allusion peut-être aux Accords de paix d'U Miggiacciaru qui en juillet 1999 avaient mis fin aux affrontements entre nationalistes et permis des démarches unitaires ayant déterminé leur retour en force sur la scène politique). Ce responsable aussi bien fait comprendre que les cinq associations veilleraient à ce que leur cause ne soit pas reléguée au second plan par les décideurs politiques corses : « Nous attendons que la classe politique corse nous accorde un soutien sans failles ». Voter c'est bien, mobiliser c'est mieux est en somme le message que l'Unità strategica, exprimant d'ailleurs ainsi l'opinion de nombreux militants, a adressé à la classe politique.

• Pierre Corsi

# La spéculation, où en est-on ?

C'est avec l'émergence du mouvement nationaliste, parallèlement à l'explosion de l'activité touristique dans les années 70, que la question de la spéculation s'est imposée dans le débat public. Depuis, de nombreux articles et différentes études ont exploré le sujet. Une proposition de loi a par ailleurs tenté d'endiguer le problème. Mais qu'en est-il aujourd'hui, au vu de l'augmentation fulgurante du parc immobilier dans l'île ? À regarder de près plusieurs sources de données, il apparaît clairement que cette spéculation, immobilière et foncière, si elle est de plus en plus dénoncée, semble avoir de très beaux jours devant elle...



Chantier de construction de la promotion Pietramare à Petranera, commune de San Martinu Di Lotta

## Un projet de loi en stand-by

Le 31 mars dernier, la Commission des lois validait une proposition relative à l'évolution statutaire de la Collectivité de Corse afin de lutter contre la spéculation foncière et immobilière. Cette proposition de loi était portée par les députés nationalistes, avec en première ligne Jean-Félix Acquaviva. Elle devait initialement être étudiée à l'Assemblée nationale, dans le cadre d'un temps de parole spécifique – aussi appelée niche parlementaire – réservé au groupe *Libertés & Territoires*, le 8 avril. Deux jours avant la date fatidique, lors des questions au Gouvernement, Jean-Jacques Ferrara interpellait au sujet du projet

de loi Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires. Selon lui, il s'agirait d'un texte « *déconnecté des réalités* », alors que dans l'île, ces résidences secondaires seraient pour « *près de la moitié [...] des maisons familiales de village qui appartiennent à des résidents permanents corses*. » D'après le député, ce seraient donc principalement des Corses qui en pâtiraient. Jacqueline Gourault avait quant à elle estimé que ce texte posait « *sur la table un sujet réel de préoccupation pour les habitants de Corse que nous (le Gouvernement, ndr) partageons*. » Le surlendemain, alors que le groupe parlementaire disposait de la journée entière pour évoquer

cinq sujets préalablement choisis – parmi lesquels la loi Molac, en faveur des langues régionales – le débat sur la spéculation en Corse n'a de fait pu avoir lieu. Les discussions se sont focalisées sur une proposition de loi concernant la fin de vie et « *l'assistance médicalisée active à mourir* », qui avait fait l'objet de 3057 amendements. Exit donc la proposition de loi des nationalistes, qui n'a pas été remise sur le tapis depuis.

## Quelques chiffres

La réalité du terrain est un peu plus complexe que le laissait entendre le député Ferrara, d'autant que de nombreuses études se

contredisent. Selon une publication de l'INSEE réalisée le 29 septembre 2021, la part des résidences secondaires dans l'île est la plus élevée des régions métropolitaines :

94 869 logements en 2018 (soit 37,55 % du parc corse, contre 9,6 % au niveau national en 2017). Elle dépasse largement celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,7 %), région pourtant particulièrement touristique elle aussi. Par ailleurs, 7 790 logements corses sont considérés lors de la même étude comme vacants.

Selon une autre étude diligentée elle aussi par l'INSEE, publiée le 26 octobre 2020 et basée sur un autre référentiel de données, seulement 37 % de ces logements secondaires appartiendraient à des résidents corses. En parallèle, les meublés de tourisme non déclarés se sont multipliés, ainsi que les nouvelles constructions. De 2009 à 2014, la population a augmenté de près de 19 000 habitants, +6 %, contre 2,5 % de moyenne nationale. Dans le même laps de temps, presque 25 000 nouveaux logements ont été bâtis, avec une croissance accélérée ces dernières années. Ces habitations sont pour 54 % des résidences secondaires. En 2016, il y a eu dans l'île une hausse de 22 % des constructions, mais l'augmentation la plus alarmante est celle des permis de construire : + 102 % !

Propriétés de Corses ou non, il y a fort à parier qu'une grande partie de ces habitations secondaires ou laissées vacantes sont utilisées pour de la location courte durée. Dans un document communiqué à notre rédaction intitulé « vaincre la spéculation immobilière », rédigé par Me Martin Tomasi, avocat proche du *Levante*, 20 000 meublés de tourisme sont évoqués, rien que pour la seule micro-région porto-vecchiaise.

### Les mécanismes fiscaux

Comment expliquer cette situation ? Il est certain que les nombreux dispositifs de déductions fiscales ont joué ici un rôle prépondérant : la Loi Pinel, les aides fiscales et financières issues du Grenelle de l'Environnement, le Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (PTZ+), les frais de notaire réduits en cas d'acquisition dans le neuf, etc. Ces dispositifs qui avaient pour but initial de fabriquer du logement locatif ont dans l'île des conséquences dramatiques. Les prix flambent sous l'effet d'une demande extérieure insatiable (+ 138 % entre 2010 et 2017, selon un rapport de l'Agence de l'urbanisme), ce



Chantier de construction de la promotion Pietramare à Petranera, commune de San Martinu Di Lotta

	2018	2017	2015	2013	2008
<b>Résidences principales</b>	149 985	148 432	143 900	138 975	127 711
<b>Résidences secondaires (ou inoccupées)</b>	102 659	101 236	98 200	93 796	80 891
<b>Total</b>	252 644	249 668	242 100	232 771	208 602

Evolution des logements de 2008 à 2018

qui rend l'accès à la propriété des Corses de plus en plus difficile.

Autre dispositif fiscal ayant joué un rôle considérable : le Crédit d'impôt Corse. En 2017, 5274 entreprises en ont bénéficié, ce qui a représenté 52 millions d'euros de déductions fiscales, tous secteurs confondus. Nul doute que la para-hôtellerie en a largement profité. Depuis 2019, un amendement du Député Jean-Félix Acquaviva a limité son usage, en excluant les meublés de tourisme du dispositif, mais de nombreuses failles juridiques persistent, concernant par exemple les chambres d'hôtes ou les résidences de tourisme classées.

Me Martin Tomasi, dans la publication rappelée ci-dessus, livrait sans détour son analyse de la situation : « une mécanique implacable de dépossession foncière est en

marche, qui atteindra son point culminant en 2027, lorsque prendra fin le régime fiscal dérogatoire en matière de succession : rares seront les familles à pouvoir acquitter l'impôt sans avoir à vendre leurs biens. » En Corse, seuls 54,3 % des foyers sont aujourd'hui propriétaires de leur logement principal.

Dans une île qui connaît un apport migratoire constant estimé à plusieurs milliers de personnes chaque année, et où le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est désormais négatif, nul doute que si le « grand remplacement » est en marche, pour paraphraser un polémiste en visite récemment dans l'île, celui-ci vient bel et bien de la Métropole...

• Ghjaseppu Poggioli

# Vaincre la spéculation immobilière

**Longtemps préservée des effets de la spéculation foncière, la Corse est prise à son tour d'une frénésie d'autant plus vive qu'elle est historiquement récente. A grand pas, notre île rattrape son retard sur la Côte d'Azur ou la riviera italienne. Martin Tomasi, avocat, nous propose quelques outils de résistance.**

Depuis quinze ans, le parc immobilier croît ainsi beaucoup plus vite en Corse qu'ailleurs en France. Partout sur le littoral fleurissent lotissements et programmes immobiliers « *spécial investisseurs* ». Les résidences secondaires représentent 30 % des logements (soit trois fois plus que la moyenne nationale), et les prix flambent sous l'effet d'une demande extérieure insatiable (+ 138 % entre 2010 et 2017, selon un rapport de l'agence de l'urbanisme). Inutile d'insister sur les effets désastreux de ce phénomène, véritable lame de fond qui risque de tout emporter sur son passage.

Au plan environnemental, bien sûr : notre patrimoine naturel et paysager est sacrifié sans état d'âme dans cette course folle à l'argent. Quant aux terres agricoles, elles s'artificialisent à un rythme effréné (entre 2015 et 2020, près de 2.000 hectares d'espaces stratégiques agricoles, c'est à dire de terres à fort potentiel agro-pastoral, ont été urbanisés). Mais aussi au plan social et politique : dans un nombre croissant de communes, les jeunes corses n'ont plus accès à la propriété. Face à l'explosion du nombre de meublés de tourisme (20.000 dans la seule région de Porto-Vecchio !), le marché de la location à l'année est en panne, les centres-villes se vident. Une mécanique implacable de dépossession foncière est en marche, qui atteindra son point culminant en 2027, lorsque prendra fin le régime fiscal dérogatoire en matière de succession : rares seront les familles à pouvoir acquitter l'impôt sans avoir à vendre leurs biens. Enfin, la spéculation immobilière alimente une économie de la rente, aux antipodes des valeurs de notre peuple, et sur laquelle prospèrent les logiques mafieuses.

Endiguer ce phénomène est un enjeu fondamental qui devrait figurer tout en haut des priorités de l'État et des responsables politiques insulaires. On ne peut en effet

espérer infléchir le cours des choses sans une action publique déterminée, qui s'attaque au problème à plusieurs niveaux, et par différents leviers complémentaires.

## Contrôle de légalité

Le premier de ces leviers est le renforcement du contrôle de légalité. Sur la façade littorale, là où s'exerce la pression la plus forte, on peut dire, sans exagération, qu'une vaste majorité des permis de construire délivrés sont contraires à la loi.

Rappelons que la disposition phare de la loi Littoral, précisée (comme la loi Montagne) par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (Padduc) en fonction des spécificités locales, institue un dispositif anti-mitage qui consiste à interdire toute nouvelle construction ne se situant pas en continuité d'une agglomération ou d'un village, entendus comme des secteurs densément urbanisés, structurés et comportant des espaces de vie sociale. Un secteur d'habitat pavillonnaire, tel qu'un lotissement, n'est, selon la jurisprudence, pas assimilable à une agglomération ou un village et ne devrait donc pas accueillir de nouvelle construction. Cette règle, en vigueur depuis 35 ans, est très largement ignorée et méprisée, d'où l'apparition sur nos côtes de secteurs d'urbanisation informes, villes fantômes aux volets clos dix mois par an, comme sur la rive sud du golfe d'Ajaccio ou sur la côte orientale. L'État, qui délivre les autorisations de construire dans les communes sans document d'urbanisme et qui est censé contrôler celles qui sont délivrées par les communes dotées d'un tel document, est le premier responsable de cette situation. Manque de moyens pour faire respecter la loi, nous dit-on. Manque de volonté, plutôt, pensons-nous. Sous la pression de l'opinion insulaire, des efforts ont certes été accomplis depuis quelques années, une amélioration est constatée, surtout dans le sud

de l'île, mais on est encore loin du compte. Longtemps indifférente, la Collectivité de Corse commence à se préoccuper de cette situation. En 2019, elle a proposé à la préfète Chevallier de prendre à sa charge une part du contrôle de légalité dans les secteurs à fort potentiel agricole, mais s'est heurtée au refus sec d'un État visiblement jaloux de ses prérogatives. L'implication de la CdC dans le contrôle des autorisations d'urbanisme pourrait pourtant constituer une réponse efficace à la situation de non-droit actuelle. Garante, selon l'expression de son président, des intérêts matériels et moraux du peuple corse, elle serait parfaitement dans son rôle.

Si l'État ne reconsidérerait pas sa position, des solutions pratiques alternatives, consistant par exemple à instituer une coopération entre CdC et associations de défense de l'environnement, ou encore à obtenir des maires qu'ils notifient les autorisations qu'ils délivrent non seulement au Préfet mais aussi à la CdC, pourraient être envisagées pour que les permis les plus attentatoires à l'intégrité de notre terre soient déferés devant les juridictions administratives.

Faire respecter les lois d'urbanisme, ce serait déjà régler une partie du problème de la pression foncière en Corse. Cette tâche essentielle ne peut être abandonnée aux associations, qui font un travail salubre en ce domaine, mais dont on ne peut attendre, vu leurs moyens limités, qu'elles pallient, à elles seules, les carences des pouvoirs publics.

## La planification urbaine

Seule une minorité des communes corses est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'une carte communale. Les rares documents d'urbanisme existants sont souvent anciens, très permissifs, n'expriment aucune vision du développement de la commune et traduisent plutôt une approche clientéliste de l'aménagement, consistant à distribuer les



Paul Klee, *Journey in Corsica, 1927*

droits à construire aux propriétaires-électeurs, sans évaluation sérieuse des besoins en logement. De plus, presque aucun n'a été mis en compatibilité avec le Padduc, alors même qu'ils auraient dû l'être, selon la loi, au plus tard en novembre 2018. De ce fait, les communes subissent l'aménagement plutôt que de le planifier. Elles s'urbanisent au gré des initiatives des promoteurs, sans cohérence ni idée directrice, ce qui favorise une consommation excessive des sols.

Certes, adopter un PLU est plus difficile en Corse qu'ailleurs. Non pas parce que les lois y seraient trop nombreuses ou le Padduc trop contraignant, comme on entend souvent dire à tort [1], mais en raison, d'une part, des pressions qui s'exercent sur les maires, et d'autre part, parce que planifier impose de faire des choix, de placer l'intérêt communal au-dessus de celui des propriétaires – dont les terrains, selon qu'ils se situent du bon ou du mauvais côté du trait, vaudront une fortune ou ne vaudront rien – ce qui exige un surcroît de

courage dans les petites communes où existe un lien de forte proximité entre élus et administrés. Pour autant, si l'on veut sortir du chaos urbanistique, il n'est d'autre solution que d'inciter les communes à adopter des PLU compatibles avec le Padduc, et qui, par voie de conséquence, proposent une vision équilibrée de l'aménagement du territoire. Comment y parvenir, face aux réticences des maires ? Là encore, la CdC a un rôle essentiel à jouer. Fin 2019, un premier pas a été fait avec l'introduction, dans le règlement des aides aux communes, d'une bonification de 20 % de la dotation quinquennale pour les communes qui adopteraient un PLU compatible avec le Padduc.

La mesure va dans le bon sens mais elle est encore trop timide, aucune amélioration sensible n'ayant été constatée depuis. Il faudra donc en passer par des incitations plus fortes, et surtout par la mise en place de sanctions financières dissuasives pour les communes récalcitrantes.

Quant aux PLU qui ne seraient pas compatibles avec le Padduc, notamment parce qu'ils ne respecteraient pas les principes des loi Littoral et Montagne ou consommeraient des espaces stratégiques agricoles, la Collectivité de Corse a annoncé vouloir les déférer en justice. Acceptons-en l'augure : un mauvais PLU, c'est pire que pas de PLU du tout.

Que penser, à cet égard, de l'opinion défendue par certains élus, selon laquelle seule une libéralisation des règles d'urbanisme permettrait, en augmentant le nombre de constructions nouvelles, de combattre la flambée des prix, et donc aux jeunes corses d'accéder à la propriété ? Ce serait, à notre avis, entraîner l'île vers un désastre environnemental certain, dans la poursuite d'un avantage illusoire : la demande extérieure est tellement forte qu'une augmentation, même considérable, de l'offre ne suffirait pas à la satisfaire. L'exemple de la Côte d'Azur est éloquent : le littoral est bétonné en continu de Hyères jusqu'à Nice, et pourtant, les prix continuent de grimper.

Laissons donc cette idée pour ce qu'elle est : une tentative, assez grossière, de justifier la spéculation en l'habillant de motifs légitimes. Pour nécessaires qu'elles soient, les mesures de remise en ordre des politiques d'urbanisme ne suffiront pas, à elles seules, à éteindre le feu de la spéculation, car elles n'en traitent pas la cause première, à savoir l'explosion de la demande de résidences secondaires depuis quinze ans.

### Dissuader les non-résidents d'acquérir un logement ?

Aussi faudrait-il que ces mesures soient accompagnées de dispositions législatives visant à dissuader les non-résidents d'acquérir un logement sur l'île. C'est le troisième et dernier levier d'action envisageable. Le statut de résident, consistant à subordonner l'acquisition d'un logement à un certain nombre d'années de résidence en Corse, serait l'arme absolue, puisque, d'un seul coup, il ferait disparaître la demande extérieure, exercerait ainsi une pression à la baisse sur les prix et réduirait drastiquement le nombre des nouvelles constructions. L'adoption d'un tel statut reste cependant une perspective lointaine, car elle supposerait la modification de la Constitution et des traités européens. On pourrait peut-être l'imaginer dans le cadre de la création d'un statut européen des régions à forte attractivité, le cas de la Corse n'étant pas isolé (Venise s'est vidée de ses habitants, certains quartiers de Paris commencent à connaître le même phénomène), mais cela reste en l'état hypothétique.

Des mesures moins ambitieuses, mais qui soulèvent moins de difficultés juridiques, pourraient toutefois être envisagées en vue de réguler, sans attendre, le marché de l'immobilier en Corse. Au plan fiscal, d'abord. Depuis la loi de finance de 2016, dans les zones dites « tendues », le conseil municipal peut décider de majorer jusqu'à 60 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En Corse, seules les communes d'Ajaccio et du grand Bastia sont éligibles à ce dispositif. Il serait opportun de l'étendre à l'ensemble des communes et surtout de le renforcer.

C'est l'objet d'une proposition de loi portée par le député Jean-Félix Acquaviva qui vise

à instaurer une taxe au profit de la CdC sur les résidences secondaires d'une valeur supérieure à 350.000 euros, dont le taux pourrait atteindre jusqu'à 1% de la valeur vénale du bien. Cette proposition, qui a des chances d'être adoptée par le Parlement, va dans le bon sens, même si le taux d'imposition envisagé semble trop faible pour être vraiment dissuasif. C'est toutefois un premier pas.

On pourrait aussi imaginer d'instituer une taxe régionale sur les profits des promoteurs, afin de rendre moins attractives les opérations immobilières réalisées dans les secteurs où la pression spéculative est forte. Là encore, l'intervention du parlement serait nécessaire. Un second axe consisterait à réglementer de façon plus stricte les locations saisonnières. On sait qu'en Corse, nombre de résidences secondaires sont financées par la mise en location du bien pendant l'été. L'impossibilité de louer dans les secteurs les plus recherchés freinerait sans doute les velléités des candidats acquéreurs, en même temps qu'elle remédierait à la pénurie de logements sur le marché de la location à l'année.

Il existe déjà, dans la loi française, des dispositifs analogues, mais ils sont réservés aux communes de plus de 200.000 habitants : la location saisonnière des résidences secondaires y requiert une autorisation dont les conditions d'obtention sont si sévères qu'elle n'est que rarement accordée. Il serait légitime de faire bénéficier la Corse d'une réglementation comparable dans les secteurs où le marché locatif est tendu. Dans cet esprit, la proposition de loi du député Acquaviva prévoyait la création de « zones communales d'équilibre territorial et social », délimitées dans le Padduc, à l'intérieur desquelles les activités de location saisonnière auraient été interdites. La commission des lois de l'Assemblée Nationale a toutefois édulcoré le dispositif, qui ne comporte plus d'interdiction de principe et dont la portée semble désormais surtout symbolique. C'est une déception, mais la question de la nécessité d'une régulation du marché de la location saisonnière a eu le mérite d'être posée, et on peut nourrir l'espoir que les débats parlementaires accoucheront de solutions plus ambitieuses.

### Conclusion

Néanmoins, le temps presse. Si rien n'est fait rapidement pour enrayer la frénésie immobilière sur l'île, les dégâts environnementaux, culturels et sociétaux deviendront irréversibles. Ne nous trompons pas : ce n'est pas seulement la préservation de notre patrimoine naturel qui est ici en jeu, mais aussi à terme, la survie de notre communauté, menacée de dépossession.

Le défi est de taille, car les vents contraires sont forts. Pour autant des solutions existent, on vient de le voir. Y aura-t-il une volonté politique assez forte pour livrer bataille ? La majorité territoriale actuelle a montré certaines velléités, affiché un discours séduisant, mais il est temps de changer de braquet et de transcrire les intentions en actes.

Au-delà, c'est une mobilisation citoyenne qui est requise. Nous avons tous un rôle à jouer, d'abord en nous abstenant d'alimenter la spéculation (si des non-résidents achètent, c'est aussi parce que des Corses vendent), ensuite en agissant concrètement, chacun à son niveau, pour la combattre.

Nous, Corses de ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, avons une responsabilité historique, devant notre terre, devant nos ancêtres qui ont su la préserver, et devant les générations futures, qui nous pointeront du doigt si nous leur léguons une Corse dénaturée.

Il nous faut collectivement nous hisser à la hauteur des enjeux.

Nous n'avons d'autre choix que de réussir.

• Martin Tomasi

*[1] En particulier, l'application cumulative de la loi Littoral et de la loi Montagne, souvent dénoncée comme un facteur de paralysie, ne pose en réalité aucune difficulté, puisque ces deux lois comportent des dispositions similaires, de sorte que la loi Littoral, plus stricte, supplante en pratique la loi Montagne dans les communes riveraines de la mer.*

Cet article est consultable sur le site Rivista Robba que nous remercions pour ce partenariat

# Le long combat de quatre femmes

Parce qu'elles ont voulu montrer des défaillances budgétaires au sein de l'Office des transports, elles ont été placées sur le banc des accusées. Récit.



## Des fautes ou des faux ?

Pour résumer l'affaire, en 2012 quatre des neuf agents de l'OTC alertent le président de l'Office sur l'insincérité et le déséquilibre du budget 2013 d'une quinzaine de millions d'euros. Deux ans plus tard, c'est la DSP maritime qui subit une semblable amputation tandis que les tarifs résidents augmentent de 12 % en même temps que les tarifs fret diminuent. La Chambre régionale des comptes va déclarer les trois budgets suivants insincères. En juillet 2014, la Commission européenne alertée adresse un questionnaire à l'Office. Le directeur demande alors au personnel compétent de répondre. Les quatre employés demandent le relevé des comptes à l'interne, mais aussi « au Secrétariat général des affaires corses (Sgac), qui dépend de la préfecture » et qui est censé approuver ou refuser les comptes, ce qui rend les employées suspectes aux yeux de leur hiérarchie. Puis les employées s'aperçoivent que du carburant a été payé à un opérateur extérieur par l'Office sans qu'il y ait de justificatifs. Il y a donc par omission un faux en écriture.

## Quatre lanceuses d'alerte persécutées

Les quatre employées ne sont pas fonctionnaires et ont donc le devoir de saisir

le procureur au moyen d'une plainte faute de quoi, elles peuvent être condamnées au pénal. Ce qu'elles font en décembre 2014. Le dépôt de plainte n'est connu que le mois suivant et les persécutions et l'isolement des « coupables » commencent. Au premier rang des responsables méprisants et grossiers : Paul-Marie Bartoli, le ci-devant président de l'OTC. L'année 2015 est celle de la première victoire nationaliste. Les employées veulent croire que leur calvaire est terminé. Hélas ! Le nouveau directeur adopte l'attitude du règne giacobbiniste : ostracisme, mépris et menaces voilées pour les malheureuses. La politique de la nouvelle majorité ne diffère en rien de la précédente : recrutement pléthorique, explosion des frais de fonctionnement en partie parce que l'OTC fait désormais appel à des cabinets d'études extérieurs. Quant aux salaires, ils sont non seulement plus que corrects, mais enrichis par de nombreuses primes ce que dénonce la Chambre régionale des Comptes. Nous voilà loin, très loin de la maison de verre, mais près, tout près des

bonnes vieilles méthodes clanistes pourtant publiquement dénoncées.

## Licenciées pour avoir osé affirmer la vérité

Les quatre femmes ont été licenciées par l'OTC. L'une d'entre elles, âgée de 40 ans s'est retrouvée à la rue avec des enfants à charge. Les prud'hommes ont pourtant reconnu le statut de lanceuses d'alerte à ces courageuses employées. Faut-il ajouter que ci-devant directeur de l'OTC giacobbiniste se retrouve devant un tribunal correctionnel à la suite du rapport de la CRC, que l'OTC a été perquisitionné ainsi que le domicile des membres du Consortium. La justice leur a donné raison en première instance. La direction de la CTC aurait pu choisir l'occasion pour reconnaître le comportement inadmissible de la précédente. Rien de tout : ça elle persévère et fait appel de la décision de justice. Le 12 octobre, les quatre lanceuses d'alerte sont passées en appel devant les prud'hommes de Bastia. La CTC n'était représentée que par leur avocat dont la plaidoirie a duré cinq minutes montres en main et a consisté à abuser du terme de « donneuse d'alerte » ignorant volontairement le concept de « lanceuses » sous-entendu : donneuse, balance, femmes, salopes. La solitude de ces femmes courageuses a été accablante durant des ans générant désespoir et dépression mais aussi un cancer. Leur seul soutien a été des lettres de soutien écrites par Anticor et le STC. C'est tout. En attendant le résultat de l'Appel, il faut prendre conscience que leur combat est juste, qu'elles ont raison sur le plan de l'éthique et sur le plan social, deux valeurs que pourtant la majorité nationaliste avait inscrites à juste titre au fronton de son panthéon.

• GXC

[www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

# Catalina Vesperini : « Nous étions censées être des “salarisées protégées” »

Après avoir dénoncé des irrégularités à l'Office des Transports de la Corse (OTC) et porté plainte auprès du Procureur de la République fin 2014, trois des quatre plaignantes ont été licenciées de cet établissement public. Reconnues comme « lanceuses d'alerte », elles ont saisi les prud'hommes pour contester ce licenciement. L'audience en appel a eu lieu le 12 octobre et la décision sera rendue mi-décembre. Evincée de ses fonctions de responsable du service maritime à l'OTC en février 2020, Catalina Vesperini revient sur cette affaire qui dure depuis près de dix ans.

## Le 12 octobre dernier, vous passiez avec vos trois collègues devant la Cour d'appel de Bastia. Que demandez-vous ?

On demande la confirmation du jugement des prud'hommes, c'est-à-dire la reconnaissance du harcèlement, de la discrimination, et l'annulation du licenciement sur le fondement de notre statut de lanceuses d'alerte. En effet, après la plainte déposée en décembre 2014 pour « faux en écriture publique » auprès du procureur de la République d'Ajaccio, on a introduit un recours devant le conseil des prud'hommes qui nous avait reconnues toutes les quatre comme « lanceuses d'alerte ». Nous étions donc censées être des « salariées protégées ». En principe, on ne pouvait pas nous licencier. Par ailleurs, en décembre 2019, deux mois avant mon licenciement, l'Assemblée de Corse avait voté une délibération sur la protection des lanceurs d'alerte. Mais ça n'a rien changé...

## À l'origine, ce que vous dénoncez remonte à la mandature « Giacobbi », entre 2010 et 2015. Qu'en est-il exactement ?

À l'arrivée de cette mandature, en 2010, on avait commencé à alerter le président de l'Office des Transports sur le déséquilibre du budget. Mais rien ne bougeait. En décembre 2014, nous étions donc déjà placardisées et harcelées au moment de déposer plainte. Nous avons constaté que des surcoûts de carburants avaient été payés à une compagnie maritime et pas à son co-délégitaire alors que la Cour de Justice Européenne avait stipulé que ces sommes n'étaient pas dues. En outre, une somme de 6,5 millions d'euros avait été versée sans aucun fondement à une compagnie au titre de l'aide sociale.

## L'ambiance s'est donc encore plus tendue ?

Oui. Début 2015, suite au dépôt de plainte, les pressions et les violences ont été telles que ma collaboratrice est la première de nous à avoir craqué. Elle a pris sa retraite de façon anticipée. Nous avons toutes craqué à la suite et avons été arrêtées en accident du travail.

## Au moment de déposer plainte, pensiez-vous aux conséquences que cela pouvait engendrer ?

Honnêtement oui. Mais ça faisait un moment qu'on s'inquiétait et qu'on

alertait la hiérarchie de certaines dérives. Là, c'était différent. Evelyne Mariani et moi étions respectivement responsables du service aérien pour elle et du maritime pour moi. Avec nos deux autres collègues, on a déposé plainte toutes les quatre ensemble. On a aussi toutes lancé une procédure aux prud'hommes pour discrimination et harcèlement. Si j'avais été seule, je ne sais pas si j'aurais fait tout ça.

## En décembre 2015, les nationalistes accèdent au pouvoir à la Collectivité de Corse. Quelle incidence cela a-t-il eu pour vous ?

En ce qui me concerne, quand ils sont arrivés aux affaires, j'étais très soulagée. J'ai même repris le travail ainsi que ma collaboratrice après onze mois d'arrêt. Compte tenu de la poursuite des violences au travail, la responsable du service aérien n'a pas été en mesure de reprendre son poste. Elle a été licenciée la première pour « inaptitude à tout poste » en avril 2017.

## Quelle a été votre réaction ?

J'étais très déçue. J'étais un peu comme Jean-Christophe Angelini qui avait déclaré que si on lui avait dit un jour qu'il serait dans l'opposition avec une majorité nationaliste au pouvoir, il ne l'aurait pas cru. C'est un peu la même chose pour moi. Non pas que j'espérais quelque chose à titre personnel, pas du tout ; j'espérais juste retrouver mes fonctions. Mais en voyant comment évoluaient les choses...

## Que s'est-il passé ?

Sous la mandature « Giacobbi », on nous avait mises au placard mais on n'avait pas osé nous enlever l'ensemble de nos missions. Avec les nationalistes, en revanche, on n'avait plus aucun courrier et plus aucun travail à faire. Ils n'ont pas mis de gants et ont été plus loin encore. Ils ont même fabriqué une fausse adresse email pour faire croire que je ne répondais pas à leurs sollicitations. Pire, ils ont nommé le responsable des ressources humaines - qui était notre principal harceleur sous l'ère Giacobbi - secrétaire général de l'Office des Transports. Désormais, il est attaché parlementaire



Catalina Vesperini et Evelyne Mariani

d'un député corse pour lequel il est en charge du social. Ce qui est assez « amusant »...

### Avez-vous reçu des soutiens ?

Le STC et l'association Anticor nous ont apporté le leur via une lettre. La représentante du STC a d'ailleurs été témoin de menaces à mon encontre de la part d'un élu. Quant à Anticor, l'association a été abordée par certains élus pour nous discréditer. Nous avons été contactées récemment par le collectif Maffia No', A vita Iè et nous les rencontrons ces prochains jours.

### La décision de la Cour d'appel a été remise au 15 décembre. Vous êtes confiante ?

Oui, nous sommes confiantes, mais, quel que soit le dédommagement que nous pourrions obtenir, ça ne réparera jamais toutes les souffrances endurées pendant toutes ces années. J'ai l'âge à présent d'être à la retraite, néanmoins, afin que notre combat ne soit pas vain et notamment pour notre jeune collaboratrice, il est capital que les licenciements soient annulés.

• Propos recueillis par A.S.

# Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne

L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

est le journal habilité pour publier  
**Les Annonces Légales et Judiciaires**

**Dans les départements 2A – 2B**

Devis et attestation de parution renvoyés dans l'heure  
Contact : [journaldelacorse@orange.fr](mailto:journaldelacorse@orange.fr)

# Ces 12 000 qui nous manqueront toujours !

Enoncer que 12 000 des nôtres ont péri par le fer ou le feu, suffit à démontrer que notre peuple a été saigné et n'a vraiment jamais pu s'en remettre. Et ne peut qu'inciter au respect du devoir de mémoire.



La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu dans quelques jours. Autour des monuments aux morts de nos villes et nos villages, on ne compte plus de combattants de la Grande Guerre. Quant aux combattants de la guerre qui a suivi, ils sont de moins en moins nombreux aux côtés des officiels qui rendent hommage à ceux qui ont risqué, fracassé ou donné leur vie entre 1914 et 1918. La totale disparition de ceux qui

ont vécu l'héroïsme, l'horreur, la souffrance et la mort risque de réduire bientôt le 11 novembre à un jour chômé et payé pour les salariés et à un exercice imposé de dépôt de gerbes par les autorités civiles et militaires. En arriver là serait dommage et attristant car tous les noms gravés sur les monuments aux morts et le souvenir de ceux qui sont revenus méritent de ne pas être effacés de notre mémoire collective. Aussi je ressens très fort que les décideurs politiques et la société civile ont le devoir de réfléchir à ce qui pourrait être fait pour pérenniser un souvenir vivant, susceptible d'impacter sur les jeunes générations d'aujourd'hui et de demain. Ce sentiment a pour origine mon enfance durant laquelle, des fins d'après-midis d'été, j'écoutais « *Ceux de 14* » assis sur la « *murette* », se remémorer ce que « *sta guerraccia* » avait été pour chacun d'entre eux. A celles et ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de recueillir les paroles de ces hommes de devoir et de courage et ô combien dur au mal, et qui manquent donc de la transmission qui m'a permis de comprendre combien la Grande guerre avait eu une incidence néfaste sur notre société, j'évoquerai un chiffre qui j'espère leur parlera : 12 000.

## De 12 000 à 40 000 !

Enoncer que 12 000 des nôtres ont péri par

le fer ou le feu, suffit à démontrer que notre peuple a été saigné et n'a vraiment jamais pu s'en remettre. Cela permet aussi de comprendre pourquoi sur notre île, après la Grande guerre, les cerveaux et les bras ont manqué pour relancer l'agriculture et bien d'autres activités, et pourquoi le non-développement a prospéré. Pour être enclin à respecter le devoir de mémoire, il n'est donc pas besoin de revenir à un des nombres surévalués de morts qui ont longtemps circulé, qui parfois ressurgissent et qui n'ont servi qu'à des intérêts politiques et idéologiques. La Troisième République a mentionné jusqu'à 30 et 40 000 morts pour afficher un attachement patriotique des Corses à la France, et aussi pour répondre aux prétentions de l'Italie mussolinienne qui claironnait « *Tunisia, Corsica, Nizza, Savoia, terre irredente !* » La propagande irrédentiste n'a de son côté pas contesté car elle entendait tirer parti de cette réévaluation républicaine des pertes pour mettre en exergue le caractère inique de l'action de la France. Les nationalistes ont aussi joué la carte des pertes surévaluées. 40 000 morts ont notamment été évoqués dans *Autonomia*, le manifeste publié durant les années 1970 par l'ARC.

• Alexandra Sereni

Visitez notre site internet  
[www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

• **CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES.**

*Les pouvoirs publics veulent s'engager complètement contre les violences conjugales.*

• **UNE CHAÎNE À L'ÉTUDE.** *Une chaîne hôtelière corse à l'étude.*

• **UNE BELLE RÉSISTANCE.** *Un jeune homme de 25 ans a résisté toute une nuit en montagne avant d'avoir été récupéré par les pompiers montagnards.*

## FLOP

• **SIX ANS DE PRISON FERME.** *Le tribunal correctionnel d'Ajaccio a condamné Laurent Peraldi à six ans de prison ferme avec dépôt de mandat à la barre pour l'agression sexuelle d'une mineure sur laquelle il exerçait une autorité.*

• **UN AGENT TROP IMPLIQUÉ.** *Un agent trop impliqué dans l'attribution d'un très haut débit pour les établissements d'enseignement et de recherche.*

• **LA DANSE DES MALADES PSY.** *Des malades psy ont dansé avec enthousiasme au théâtre de Bastia.*

## Carl'Antò

## I puttachji

## MYSTÉRIEUSE INTERVENTION DES GENDARMES À PROPRIANO

Les habitants du centre ville de Propriano ont été récemment réveillés par une intervention en nombre des gendarmes déployés notamment dans certaines rues de la ville. Deux individus auraient été arrêtés. A noter qu'aucune communication n'a été délivrée pendant plusieurs heures. Il pourrait s'agir d'une suite donnée après la tentative d'homicide dont le chef d'entreprise Jean-Christophe Mocchi a été la cible. Une source proche de l'enquête affirmait que cette opération de gendarmerie à Propriano n'avait aucun lien avec une tentative d'assassinat.

## L'ENVOI DU CAPITAINE KIRK

La société spatiale Blue Origin a confirmé que William Shatner, l'acteur ayant incarné le capitaine Kirk dans Star Trek prendrait place à bord de sa prochaine mission. L'acteur canadien âgé de 90 ans, deviendra la personne la plus âgée à s'engager dans l'espace.

## 30 ANS DE RÉCLUSION POUR UN ASSASSINAT

30 ans de réclusion, assortis de 18 ans de sûreté an appel à Ajaccio pour Laurent Mézière assassin de son neveu Kevin Gillet. La peine a été assortie de 18 ans de sûreté par les

jurés d'Ajaccio qui siègent en appel. Une confirmation du verdict avait été rendue à Bastia.

## 759 VOITURES ENLEVÉES À BASTIA

L'opération dans les quartiers sud de la ville avait été menée conjointement par la préfecture de la Haute-Corse et l'office public de l'habitat. Le nombre d'épaves enlevées culmine à près de 800 dont 55% en zone police et 30% en zone gendarmerie.

## LE GEL DES MATCHS SACRALISÉ PAR LE SÉNAT

Le Sénat a adopté récemment la proposition de loi visant à interdire les rencontres de foot professionnel le 5 mai jour de la catastrophe de Furiani.

## L'ANCIEN MAIRE DE CENTURI EN CORECTIONNELLE

Joseph Micheli, ancien maire de Centuri a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Bastia pour des faux en écritures publiques. La justice lui reproche d'avoir falsifié et exécuté des délibérations sans réunir le conseil municipal entre 2011 et 2014.

## FUMER VA-T-IL DEVENIR UN LUXE ?

Fumer va coûter de plus en plus cher. 5% de hausse sont en effet prévus chaque année pendant cinq ans à partir du premier janvier de l'an prochain La « cigarette au bec » va devenir un luxe se reportant chaque mois un peu plus comme si la fumée allait s'épaissir chaque jour davantage.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Société : .....

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement :
- Je désire une facture

CCM AJACCIO 10278 07906 00020738840 65  
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065  
BIC CMCIFR2A

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 - 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63  
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

# De la pédophilie à la pédocriminalité

Le scandale des prêtres pédophiles remet sur le devant de la scène les affaires de mœurs touchant les enfants, un crime de prédation sur des personnes fragiles qui ne laisse personne insensible. Car les enfants sont les membres les plus vulnérables de notre société et peuvent être victimes de diverses formes de violence. De cela, il faut les protéger. L'agresseur sexuel d'enfants ne bénéficie plus d'aucune tolérance sociale.



## L'Église en cause

La commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) a rendu son rapport après deux ans et demi d'enquête. La commission Sauvé estime entre 2 900 et 3 200 le nombre d'agresseurs au sein de l'institution depuis 1950 et 216 000 victimes de clercs ou de religieux. Ce chiffre atteint 330 000 victimes si l'on ajoute les agresseurs laïcs travaillant dans des institutions de l'Église catholique (aumôneries, enseignants dans les écoles catholiques, mouvements de jeunesse). Ce rapport de 2 500 pages montre le « caractère systémique » de ces actes de pédocriminalité, qui n'a pas épargné l'Île de Beauté. Jean-Marc Sauvé président de la Ciase a indiqué que quelques témoignages provenaient de Corse. Le diocèse de Corse a reçu un premier témoignage direct le 7 octobre. Le combat des victimes est d'abord de libérer la parole. Comme les victimes d'un aumônier scout du diocèse de Lyon, dont le combat a été raconté en 2019 par le film de François Ozon, « Grâce à Dieu ». Le Pape François doit gérer cet épineux dossier de pédocriminalité au sein de l'Église. Pour l'heure, l'épiscopat a pris des mesures au printemps et promis un dispositif de « contributions » financières, versées aux victimes à partir de 2022. Mais l'argent n'achète pas tout. La Conférence des évêques de France et de la Corref doivent plancher sur

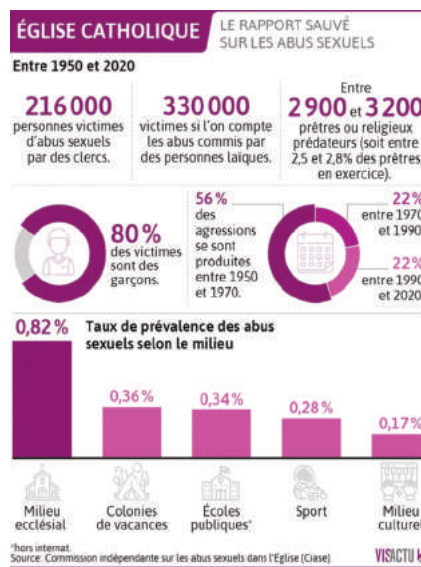
les réponses à apporter lors de leurs sessions plénières en novembre. Au total, les violences sur mineurs dans l'Église catholique représentent 4 % du total des violences sexuelles en France, si on prend en compte uniquement celles des clercs et des religieux, et 6 % avec les laïcs.

## Profil type

Si dans la société les filles sont majoritairement visées par les pédocriminels, dans l'Église catholique, les abus commis par des clercs et des religieux concernent massivement des enfants de sexe masculin. Il représente près de 80 % des victimes avec une très forte concentration entre 10 et 13 ans. La part des filles est de 20 %, elle est répartie de manière plus égale entre les tranches d'âges. Côté agresseur, dans l'Église catholique comme ailleurs, il s'agit d'une personne déjà en lien avec la victime, qu'il fréquente de manière régulière dans le cadre d'activités éducatives (47 % des cas) ou pastorales (36 %). Les lieux les plus fréquents des actes pédocriminels sont les établissements et internats scolaires (30 % des abus), le catéchisme et les aumôneries (21,2 %), les mouvements de jeunesse, y compris les camps de vacances et les pèlerinages (20,2 %), le bureau ou le domicile de l'abuseur (21,2 %). Quant aux auteurs des violences, ce sont d'abord des prêtres de la paroisse (30 %), puis des enseignants membres du clergé (24,5 %), des aumôniers et animateurs de mouvements de jeunesse (14,8 %) et des religieux (7,7 %). Les enseignements à tirer de ce lourd rapport de la Ciase sont entre autres de suivre les communautés, les personnes laïques responsables des plus jeunes et de revoir la formation des prêtres dans les séminaires.

## Coulisses sombres du web

Après un vaste coup de filet dans le milieu pédocriminel en octobre 2020, qui avait permis l'interpellation d'une soixante de



personnes, l'Office central de répression des violences à la personne (OCRVP) a réitéré ce mois-ci une opération efficace sur l'ensemble du territoire. Cinquante-deux personnes ont été interpellées. Toutes sont soupçonnées d'avoir détenu ou mis à disposition des images ou des vidéos à caractère pédopornographique, certains d'avoir commis des agressions sexuelles et viols sur mineurs. Les profils de ces pédocriminels sont hétérogènes, de l'étudiant au retraité, du marginal au socialement très intégré. Leur crime ? Utiliser le web pour satisfaire leurs instincts pédosexuels. Depuis l'été 2020, la consultation et le téléchargement d'images pédopornographiques sont passibles de cinq ans d'emprisonnement, et les auteurs sont automatiquement inscrits au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles. L'exploitation sexuelle des enfants est un crime.

• Maria Mariana

Les Éditions Éoliennes

# L'exigence poétique

Xavier Dandoy de Casabianca a 24 ans quand il crée, en région parisienne, sa première structure éditoriale, consacrée à la littérature. Près de 30 ans plus tard, la même passion du « livre - objet » l'anime et le convainc que la rigueur de ses choix a porté loin ses aspirations artistiques.

Les yeux rivés sur son écran d'ordinateur (bien que les éditeurs, résolument attachés au papier, ont dû se résoudre à la mise en page numérique qui a pris le pas sur les assemblages manuels), Xavier s'attèle à l'un de ses futurs projets, un livre de référence de l'auteur Augustin Berque, *Recouvrance*, le sixième, plus précisément, publié aux éditions Éoliennes. Plus de 500 pages et 863 notes ! « *Il s'agit là d'un immense travail de collectage*, prend une nouvelle fois conscience Xavier, *qui plus*



est, en plusieurs langues, à réaliser de manière totalement artisanale. Il faut tout vérifier. Pas moyen ici d'automatiser la tâche ! » Mais les défis sont loin de lui faire peur ! En 1992, sans un centime en poche pour débiter sa nouvelle activité, le jeune diplômé des Arts décoratifs de Paris fait le pari de l'exigence plastique et culturelle. Il choisit de mettre l'accent sur la forme, les typographies, « *les objets poétiques* ». « *À l'époque, raconte l'éditeur, nous ne pouvions pas rivaliser avec les services de presse des grandes maisons. Il nous fallait trouver des concepts peu connus, des niches en quelque sorte* ». Chaque

exemplaire alors se singularise, les ouvrages s'apparentent au livre d'artiste avec des illustrations originales, des exemplaires numérotés. La parution du premier livre de Nathalie Kuperman, *Janus*, auteure passée aujourd'hui chez Gallimard, a joué le rôle de tremplin et permis à l'association de prendre des risques éditoriaux audacieux sur d'autres projets. Installée depuis 2009 au cœur de la Citadelle de Bastia, la maison Éoliennes se nourrit de cette différence, augmente progressivement son catalogue de titres tournés vers la spiritualité, l'art contemporain et conserve son orientation toujours plus poétique. « *Je reste très attentif, confie Xavier, à la cohérence entre l'objet et son contenu, héritage sans doute de ma formation initiale. C'est dans ce souci que nous avons conçu ensemble, avec Stefanu Cesari, Bartolomeo in Cristu.* » Paru en 2018, l'ouvrage obtient quatre récompenses importantes, dont le Prix du poème en prose Louis-Guillaume en 2019. L'auteur, âgé de 48 ans, n'a de cesse de chercher en langues corse et française les chemins de la poésie. Le dernier recueil, sorti en 2021, *Peuple d'un printemps, populu d'una Branata* « *pourrait être le récit de voyage aux clés multiples, un long poème en prose au fil duquel se dévoilent des territoires insulaires à la fois familiers et fantastiques.* »\*

L'entente humaine est déjà bien présente entre les deux hommes. Les conceptions littéraires et plastiques sont accordées sur



une même ligne directrice. Pour *Peuple d'un printemps*, ils ne souhaitaient pas « *faire doublon* » du premier succès. D'autant que l'objectif majeur est la recherche fondamentale sur la langue corse. Loin de la pure narration, Stefanu Cesari est en quête de saveurs littéraires, d'une prose poétique sophistiquée. « *La question centrale, conclut l'éditeur, était de savoir comment organiser un tel objet avec ses nombreuses entrées, comment naviguer dans un livre de 200 pages écrit en deux langues. L'objet-livre est comparable à l'art-artisanat : il est primordial de se renouveler, de ne pas gâcher une première expérience en voulant la copier, de trouver une osmose entre le texte et la forme. Pour pouvoir voyager sur un parcours sensible.* » Aujourd'hui, Éoliennes compte 150 références. Les futures éditions ne manquent pas : philosophie, photographie, théâtre, jeunesse. Avec pour seul mot d'ordre : l'exigence.

\* (Éditions Éoliennes)

• Anna Massari

[www.editionseoliennes.fr](http://www.editionseoliennes.fr)

Photographie : © Lea Eouzan-Pieri

Couverture : © Éditions Éoliennes

# Gordon-Paris, l'atelier « haute-couture » d'une jeune ajaccienne

Officialisée ce 1er novembre, la marque « *Gordon-Paris* » dédiée, à terme à la haute couture, est l'oeuvre de Léa Gordon, jeune ajaccienne styliste de 22 ans...



Léa Gordon dans son atelier

GORDON  
PARIS

Le cursus scolaire et étudiant d'une jeune conditionne bien souvent son parcours professionnel. Si l'on se réfère à Léa Gordon, ajaccienne de 22 ans passée par le lycée Fesch à Ajaccio, il aurait dû déboucher, avec un BAC ES et un DUT gestion des entreprises et administration, sur une profession liée à ce domaine. Pourtant, elle n'hésite pas à tout plaquer pour se consacrer à la mode.

Sans doute les caprices du destin mais aussi une vocation précoce découverte auprès de sa grand-mère maternelle, couturière. « *J'ai toujours rêvé de faire des robes sur mesure, avoue-t-elle avec le sourire, quant à la gestion, je me suis vite aperçue que ce n'était pas mon domaine de prédilection. Je voulais être créatif.* »

Léa troque donc le monde des entreprises pour celui de la mode et plus particulièrement du stylisme. Sauf que pour réaliser son rêve, il lui faut une formation pointue et adaptée. Sans s'affoler, la jeune femme prend contact, en 2018, avec trois écoles renommées de la Capitale. Et bingo ! Elle est admise dans les trois et choisit le prestigieux atelier Chardon-Savard. « *Je m'y sens très bien, poursuit-elle, les enseignants sont des professionnels, on apprend beaucoup à leurs côtés, aussi bien au niveau théorique que pratique.* »

## Un projet ambitieux

La jeune styliste vient d'entamer sa troisième et dernière année de formation mais son avenir est déjà tout tracé. « *J'ai une idée en tête, créer un atelier dédié au mariage mais le tout sur mesure.* » Formée à Paris auprès de maisons spécialisées dans la haute couture, l'Ajaccienne a le potentiel et les compétences requises pour mener à bien son projet. Et se fixe comme objectif de rentrer travailler dans l'île en s'inspirant de sa formation, « *sans pour autant me limiter à une seule clientèle corse.* » Son style ? « *Il est plutôt contemporain mais n'est pas figé. Les gens viennent me voir avec une inspiration et j'y ajoute mon ADN.* »

Léa Gordon a débuté son parcours professionnel grâce au bouche-à-oreille. Tout part d'une robe l'an dernier, celle de Pauline (9 ans) pour sa communion. « *Cette robe a beaucoup plus. Deux commandes ont suivi, une robe de mariée et une autre de demoiselle d'honneur.* » La jeune femme conçoit tout du dessin à la robe en passant par les croquis, le patron et



Pauline (9 ans) dans sa robe de communion créée par la styliste

l'essayage. Son premier atelier a été créé à son domicile, situé au troisième étage de la maison familiale. Deux pièces y sont dédiées, l'atelier de création et le salon d'essayage. Mais Léa ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. En juin prochain, sa période de formation sera définitivement achevée. L'Ajaccienne alternera, alors entre la Cité Impériale où elle va créer ses collections et la Capitale où le point d'ancrage lui permettra de faire connaître son travail. La marque « *Gordon-Paris* » prend déjà son envol !

• Philippe Peraut

De la Mostra à Arte Mare

# « *L'événement* » d'Audrey Diwan

Audrey Diwan à Bastia pour présenter « *L'Événement* ». Un film choc, lauréat de la Mostra de Venise cette année, le plus ancien des festivals cinématographiques, qui a couronné pour la 2<sup>e</sup> fois une réalisatrice en... 78 ans !



Audrey Diwan à la Mostra de Venise

A l'heure où au nom d'une certaine morale sont remis en cause les droits des femmes et en particulier celui d'avorter, récompenser l'œuvre d'Audrey Diwan peut être vu comme un réconfort. Une raison d'espérer. Un « *halte là* » à un révisionnisme mental qui voudrait effacer un acquis datant de près d'un demi-siècle en France et l'envoyer à la trappe au Texas ainsi que dans d'autres états américains ou plus près de nous en Pologne. Adapté très fidèlement du livre éponyme, « *L'événement* », d'Annie Ernaux, paru en 2000, le film de Diwan se singularise par sa forme et son fond en déroulant l'histoire d'Anne, 23 ans en 1963. Etudiante en lettres. Brillante. Belle. Douée pour la vie. Le récit de la tragédie d'Anne nous invite à la suivre pas à pas, avec une immense sympathie et un égal chagrin. A l'époque avorter quand on n'a pas d'argent, c'est verser dans la clandestinité des faiseuses d'ange au péril de ses jours. C'est tomber sous le coup

de la loi et de la sanction pénale si on est dénoncée. En ces temps-là l'hypocrisie veut que les filles soient élevées dans l'ignorance, la peur du sexe, la honte du péché... Le parcours d'Anne à qui son petit copain a tourné le dos, est ressenti comme un calvaire douloureux et injuste. Comme une *via dolorosa* où la jeune femme est réduite à se mettre en danger. A braver la mort. Le film capte autant le bonheur d'exister d'Anne au début que les épisodes d'une terrible cruauté qu'elle doit subir ensuite, dans la solitude la plus totale. Fille d'ouvriers devenus bistrotiers elle aime ses parents et refuse de les décevoir. Elle fait partie de cette génération pour qui l'université est synonyme de libération. De profession choisie loin de l'usine ou de la dactylographie. Bouleversant l'itinéraire d'Anne. On s'inquiète pour elle. On veut qu'elle s'en sorte indemne. Beaucoup de dignité dans les images de la cinéaste. Aucune scène gratuite même si certaines sont crues et à la limite du soutenable. La vérité a un prix... Il faut savoir l'affronter. On retient son souffle...

Point très fort du film : l'époustouflante, Anamaria Vartolomei qui incarne Anne, bien entourée par les jeunes comédiennes que sont Luàna Bajrami et Louise Orry-Diquéro, sans oublier la merveilleuse mère jouée par Sandrine Bonnaire et le prof, un peu lunaire, interprété par Pio Marmai. La réalisation d'Audrey Diwan, cinéaste franco-libanaise, a aussi un autre incontestable mérite : nous replonger dans l'œuvre littéraire d'Annie Ernaux dont l'œil et la plume scalpent une société oublieuse des petites gens.

• Michèle Acquaviva-Pache

• La sortie de « *L'Événement* » est prévue en novembre. Un film nécessaire à ne pas manquer. De la cinéaste on peut aussi voir ou revoir son premier long-métrage, « *Mais vous êtes fous* ». Une histoire d'addiction surprenante dans une famille en apparence sans problème.

## Comment avez-vous découvert le livre d'Annie Ernaux, « *L'Événement* » ? Quelle a été sa résonance en vous ?

Je lis beaucoup Annie Ernaux qui représente une école de pensée qui m'intéresse parce qu'elle interroge la société. Parce que ce qu'elle écrit m'aide à comprendre le monde. Je suis heureuse qu'elle reçoive de plus en plus d'écho auprès des lecteurs et que certains de ses textes soient au programme des écoles. Quand j'ai avorté j'ai réfléchi à la signification de cet acte avant qu'il soit légalisé. On m'a alors conseillé de lire « *L'Événement* », c'est à cette occasion que j'ai pris conscience de ce qu'était le sort d'une jeune femme des années 60 qui voulait avorter et ne pouvait le faire que dans la clandestinité. J'ai saisi quelle était ma chance à moi... Cela m'a poussé à tourner « *L'Événement* ». Il m'a paru indispensable que le public ne se contente pas de regarder l'histoire d'Anne mais soit cette jeune femme.

## Quelle ligne directrice avez-vous suivie pour votre adaptation ?

Avant de rencontrer Annie Ernaux au sujet de mon projet je voulais être sûre de la direction à prendre. Je lui ai donc soumis plusieurs idées d'adaptation afin qu'elle me donne son avis et que je ne me fourvoie pas. Elle m'a guidé. C'était important pour ne pas tomber dans la lourdeur d'une démonstration.

## La transposition à l'écran de « *L'Événement* » allait-elle de soi ?

Passer du texte à l'image induisait d'emblée de lier le fond et la forme pour obtenir une cohérence. Une première version me paraissant trop éloignée du livre, j'ai attendu huit mois, puis j'ai repris l'écriture. Entre temps mon projet avait mûri et tout devenait plus évident.

## Pourquoi une fidélité exigeante au texte ?

Je ne voyais aucune raison de m'en écarter...

## Pensez-vous que les jeunes filles d'aujourd'hui soient si bien informées en matière de sexualité ?

Au plan pédagogique... je ne sais pas. Moi, je crois qu'il y a risque quand la parole n'existe pas ! Avant de lire « *L'Événement* » je ne savais pas ce qu'était un avortement clandestin. J'ignorais les dangers encourus... Mais il faut être clair en aucune façon je ne condamne la sexualité car le plaisir de la femme est important... Dans mon film je m'intéresse à une expérience individuelle, je ne parle pas en général.

## Vous êtes membre du « *Collectif 50/50* » qui prône l'égalité des sexes et la diversité dans l'audiovisuel. Pour quelle raison cette implication ?

J'ai rejoint ce collectif assez spontanément en réfléchissant à ma pratique dans le cinéma et à ma façon de constituer une équipe. Dans cette association j'adore le partage de la parole, la manière dont on parle du métier, la galaxie qui m'entoure et m'aide à tenir le cap.

## Comment avez-vous choisi vos actrices pour incarner Anne et ses amies, Hélène et Louise ?

J'ai d'abord choisi Anamaria Vartolomei, qui interprète Anne, pour son côté mystérieux, pour son approche minimaliste du jeu, pour son

intelligence. Puis j'ai retenu Luana Bajrami (Hélène). Ce sont ces deux comédiennes qui m'ont indiqué que Louise Orry-Diquéro compléterait bien leur trio. Sur un tournage j'écoute tout le monde et je donne le la.

## Dans « *L'Événement* » il y a des scènes très dures d'avortement. Dans quel esprit les avez-vous abordées ?

Je ne souhaitais pas choquer pour choquer. Ce que je cherchais c'est qu'on ne baisse pas les yeux... Pour moi la scène la plus terrible est celle des aiguilles à tricoter où la souffrance d'Anne ne transparait que sur son visage. Je ne me suis pas engagée dans une reconstitution mais je m'arrête sur une expérience vécue, celle d'Anne. Lors de la projection au festival de Venise j'ai été surprise que des hommes m'aient dit avoir eu mal au ventre en regardant certaines séquences. Nous, les femmes, on grandit dans le sang. Eux, les hommes, ce n'est pas le cas. Je mesure que voir un avortement clandestin puisse heurter puisque ça n'a jamais été montré à l'écran.

## Quel accueil le public – jeune surtout – a-t-il réservé à votre film ?

Après une projection dans une école de cinéma un jeune homme m'a dit qu'en tant que chrétien il était contre l'avortement, mais que ce qu'il avait vu le faisait réfléchir. Sa remarque donne du sens à mon travail.

*« Je mesure que voir un avortement clandestin puisse heurter puisque ça n'a jamais été montré à l'écran ».*

Audrey Diwan, « *Lion d'or* » à Venise.

## Des difficultés pour boucler le financement de « *L'Événement* » ?

Le sujet est difficile et l'on n'a pas manqué de me demander : « *Qui va aller voir un tel film ?* ». D'autres, carrément antiavortement ne désiraient absolument pas que le tournage se fasse. Boucler le financement a pris un an. Si l'histoire relate une expérience physique, elle traite tout autant de liberté... Heureusement que des stars comme Sandrine Bonnaire et Pio Marmai ont acceptées de jouer des rôles secondaires et qu'en France il y ait des aides publiques !

## Écrivaine, scénariste, journaliste, éditrice, réalisatrice vous débordez d'activité. Quelles sont celles qui vous tiennent le plus à cœur ?

Désormais je fais le choix du cinéma : j'aime la réalisation et l'écriture de scénario. Mais détestant l'idée de ne pas être libre je me réserve la possibilité de changer.

## Avez-vous des projets cinématographiques précis ?

Avant même le *Lion d'or* à Venise j'avais entrepris d'écrire mon prochain film. Parallèlement avec Valérie Donzelli, actrice, scénariste, réalisatrice, on coécrit un scénario à partir d'un livre d'Eric Reinhardt.

• **Propos recueillis par M.A-P**

# Aiò TV sbarca in Corsica !

Novu media in u mondu di u ghjurnalismu isulanu è masimu l'audiuvisivu, Aiò TV hè stata prinsitata a settimana scorsa in i so scgani di Mezavia. A struttura vole marcà una rumpitura cù ciò si face altrò in Corsica, per pone a so grinfia intornu à a spartera è a vicinanza...



A squadra d'Aiò TV intornu à Patrick Vallent à mezu

À l'iniziu, ci era un prughjettu. Quelli di Patrick Vallent, respunsevule di l'usteria « U San Gabriellu » in Aiacciu è cunnisciutu soprattutto per avè participatu à u percorsu di u gruppu « Fratellanza ». Qualchì tempu fà, issu passianatu di cultura è di musica, hà l'idea di creà una struttura dedicata à a Televisiò. Un prughjettu tamantu. « *Mi piacenu e scumesse, spiega u capimachja di a futura struttura, mi so dettu « Perché micca ? » è aghju principiatu l'affare. Era una spezia di cuntinuità di u me percorsu... »*

## Un prughjettu d'ottu mesi

Patrick Vallent s'arremba nantu à u so passatu zitellinu per concepisce, à pocu à pocu, u so prughjettu. « *Pensu ch'è a Televisiò ughjinca manca di vicinanza. Ci vole à*

*adunisce di più la ghjente intornu à a spartera è cumunicazione. Hè in issu sensu quì ch'aghju vulsutu travaglià. »* U respunsevule scrive e so idee nantu un pezzu di carta è cummencia à sviluppà u so prughjettu. Ma solu, ùn era pussibile. Tandù, s'acconcia cù qualchì persona, passianata cum'è ellu è à tempu competente per mette tuttu in piazza.

Hè, dopu à ottu mesi di travagliu, impegnu è ricerche, st'inseme quì ch'è Patrick Vallent è a so squadra anu prisintatu a settimana scorsa in i so scagni di Mezavia. Una struttura chì si sparghe in 600 m<sup>2</sup> induve truvemu, di sicuru, tecnici ma soprattu animatori è ghjurnalisti. « *Avemu fattu issu prughjettu à modu nostru arribatu à u mondu assuciativu ch'ùn hà micca abbastanza a parolla. »*

## Cuntà a Corsica

Cù « Aiò TV », si tratterà di tuttu da a cultura à a cucina passendu per a moda, l'arte o a storia. « *Fà mi sunnià* », « *Campu azione* », « *a magia di i sensi* », « *arte maiò* », disegni vivi, eccu qualchì emisione approntate da l'animatori : Laetitia Kotcheff, Chloé Pelluet, Michel Rosecchi, Francesca Antoniotti, Jean-Laurent Marcia..Ilhem Pietri ne hè a capiredattrice. « *Per noi, l'idea hè di cuntà a Corsica cù a messa in vale di tuttu ciò ch'ella t'hà di megliu. aghjusta u capimachja, ci seranu, di sicuru, emisione in lingua corsa. »*

Un prughjettu d'una imbusca maiò cù, quantunque 26 impiegati. Ma Patrick Vallent ùn si vole micca piantà quì.

## Un ponte culturale cù l'Africa è Dubai

Un ponte hè statu creatu cù Dubai è u Tchad per diffusà l'emisione quallà ma micca solu. « *Avemu fattu un partenariatu cù « 24 karat », struttura audiuisiva di Dubai. U scopu, quallà è in Africa, hè di pudè favorizà scambii culturali. Dopu, avemu dà creà trè accademie per furnà ghjovani di Corsica è di quallà à i mistieri di l'audiuvisivu. Hè dinò una scumessa ma l'aghju vulsutu cusì. »*

Per ciò chì tocca à l'aspettu finanziariu, Aiò TV pruponerà abbonamenti diversi (4,99 u mese) nantu à u so situ aiotv.fr chì serà prontu da quì à qualchì mese.

Un prughjettu monda aspettatuu...

• F.P.

Visitez notre site internet : [www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

# Incertain avenir !

**Le monde cherche des solutions à une crise globale qui, au détour de la pandémie, a frappé l'économie planétaire, remettant en cause des systèmes politiques vieux de quatre-vingts ans. Le monde bascule, mais les solutions innovantes restent rares. Or le principal sujet de préoccupation des Français n'est pas le grand remplacement, mais bien le pouvoir d'achat.**



## L'archipel français

La façon dans la France fait face à la crise est intéressante à étudier parce que le système social français est unique. À la Libération s'est créé un modèle largement inspiré de la générosité sociale prônée par un parti communiste qui pesait à l'époque un tiers de l'électorat. Le général de Gaulle, en mal de troupes, mais pas de notoriété, s'est alors appuyé sur ces contingents d'extrême-gauche pour se lancer dans la bataille de la reconstruction, une bataille difficile qui déboucha sur la sécurité sociale, les nationalisations... En 1947, les grandes grèves provoquées par la dureté de la vie, la baisse des salaires et l'inflation provoquèrent le départ des ministres communistes et l'entrée en vigueur du plan Marshall, c'est-à-dire de l'aide financière des États-Unis. Or jusqu'au début des années 70, la France connut une gloire industrielle sans précédent. Ce fut l'époque du TGV, de Concorde, de la toute-puissance automobile. Mai 68 fut la première alerte d'un danger que personne n'avait appréhendé : la pénétration colossale de l'économie libérale coraqué par les USA dans le colbertisme français et ses conséquences. De Gaulle quitta le pouvoir et, après la parenthèse pompidolienne, laissa

la place à Giscard un an à peine après le premier choc pétrolier mondial. La France entama alors une mutation de fond, un véritable basculement dans un libéralisme qu'elle ne connaissait pas. La vieille classe ouvrière laissa peu à peu la place au tertiaire, les producteurs à des consommateurs. Les campagnes se dépeuplèrent au profit d'une agriculture intensive.

## Le tournant des années 80

Il reviendra à la gauche européenne d'avoir enterré le programme étatiste qui était le sien depuis un siècle. L'effondrement du mur de Berlin puis celui de l'Union soviétique à la fin des années quatre-vingts va marquer un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Le libéralisme capitaliste va devenir la norme unique de pensée et d'action jusqu'au cœur des derniers bastions « communistes » comme la Chine populaire ou le Vietnam démocratique. Le prolétariat va se déplacer vers les continents émergents. La vieille Europe, celle de l'Ouest, délocalisa à tour de bras perdant une grande partie de sa richesse productrice. Les schémas marxistes s'effondrèrent et la gauche adopta définitivement l'idéologie capitaliste. La course effrénée aux profits à tout prix créa dans les pays émergents un surcroît d'enrichissement et l'émergence d'une classe moyenne donc d'une nouvelle consommation locale. En Europe, c'est le contraire qui survint : la petite classe moyenne et l'ancien prolétariat subirent une paupérisation qui entraîna l'apparition d'un commerce bas de gamme

essentiellement alimenté de produits asiatiques. Jérôme Fourquet note à juste titre dans L'Archipel des Français, la naissance alors des commerces low cost comme Gifi, des sous-marques des grandes enseignes et la fermeture de l'un des fleurons de l'industrie automobile : les usines Renault de Boulogne Billancourt. La France perdit sa boussole séculaire et subit surtout une crise existentielle. Elle n'était plus la grande puissance d'antan et les richesses furent de moins en moins bien réparties au sein de la société. En haut trônait une bourgeoisie qui pensait la mondialisation, en bas une population qui cherchait simplement à survivre. De cette misère et en l'absence de partis capables de la canaliser, se greffèrent les maux comme la xénophobie, une remontée du nationalisme le tout exacerbé par l'arrivée massive de migrants.

## Une angoisse profonde

La pandémie, la crise climatique, la crise énergétique ont favorisé la croissance des angoisses profondes de l'être humain touchant à la santé, au climat et au bien-être quotidien sans oublier l'impossibilité de croire en l'avenir de ses propres enfants. La première conséquence explosive a été la crise des gilets jaunes, expression désordonnée du désespoir des laissés pour compte d'une société impitoyable pour les misérables. La deuxième est désormais une montée de l'extrême-droite qui, si on en croit les sondages, capitaliserait un tiers des votes. La dernière conséquence enfin est cet incessant et détestable rappel du passé afin d'éviter d'aborder de véritables solutions d'avenir : Vichy pour les uns, guerre d'Algérie pour les autres. Nous nous vautrons dans une mauvaise mémoire qui ne ramène qu'à des épisodes funestes de l'histoire qu'il faudrait digérer une fois pour toutes afin de les dépasser. Le monde a basculé dans l'inconnu. Selon la façon dont nous appréhenderons le futur, celui-ci sera déprimant ou surprenant. Pour que la jeunesse retrouve la soif de vivre, peut-être faudrait-il lui offrir des perspectives et un dessein collectif ?

• GXC

[www.journaldelacorse.corsica](http://www.journaldelacorse.corsica)

# L'IVG, un droit reproductif fragile

Le 28 septembre, c'était la journée internationale du droit à l'avortement. En dehors des aspects militants, le sujet est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Il fait appel à la notion de vie privée et de propriété de soi, aussi bien qu'à la science et à l'éthique, sans oublier la religion. Alors que certains pays ou États remettent en cause ce droit, le sujet de la régulation des naissances repose la question du rôle des femmes dans la société.

## Les pour et les contre

Il y a ceux qui sont favorables à l'avortement, et les autres. Parmi les détracteurs, on retrouve généralement les pro-vie, avec des arguments souvent teintés de religion, le zygote formé par la fusion d'un ovule et d'un spermatozoïde ayant déjà une âme, ou à tout le moins des droits, les droits du fœtus sont égaux à ceux de la mère, et l'avortement reviendrait donc à commettre un meurtre. Pour les partisans, c'est le droit de la femme à disposer de son propre corps qui prévaut, le fœtus faisant partie du corps de la femme, celle-ci est libre de poursuivre la grossesse

choix délicat et douloureux que certaines femmes font, pour des raisons de santé, physique ou mentale. Que les raisons soient sanitaires ou idéologiques, cet acte n'est pas neutre.

## Menace sur la pratique

Alors qu'aujourd'hui le débat porte sur l'allongement du délai légal de l'avortement, le film « *L'Évènement* » d'Audrey Diwan, adapté du roman éponyme d'Annie Ernaux, rappelle que dans les années 60, se faire avorter était un acte illégal en France. Outre-Atlantique, le gouvernement Biden se bat pour bloquer la loi du Texas qui restreint l'IVG, y compris en cas de viol ou d'inceste. À Malte, en Andorre, au Vatican et à Saint-Marin, l'avortement est passible d'emprisonnement. Seize pays dans le monde interdisent le recours à l'avortement. Tous les types d'IVG. Il en existe trois types : la pilule du lendemain, l'IVG médicamenteuse et l'intervention chirurgicale. Dans la théorie, en France, toute femme enceinte, y compris mineure, qui ne souhaite pas poursuivre une grossesse peut en demander l'interruption. La pratique de l'avortement est réglementée et plusieurs étapes doivent être respectées, avant et après l'intervention. Mais des inégalités d'accès sont constatées sur le territoire. C'est pour combattre ces inégalités d'accès qu'a été proposé l'allongement du délai d'IVG de 12 à 14 semaines. En 2020, 222 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été enregistrées en France, soit 11 000 en moins par rapport à 2019, selon un rapport de la Drees. Cette baisse est plus notable en Corse, où le taux est passé de 19,4 % en 2019 à 17 % en 2020. Les experts en santé publique mettent cette baisse sur le compte de la diminution des conceptions durant le premier confinement, car les statistiques publiées par l'Insee font



par ailleurs état d'une chute du nombre de naissances à la fin de 2020 et au début de 2021.

## Planifier les naissances

Il est toujours communément admis que les femmes doivent fonder un foyer et s'occuper des enfants. Ce schéma traditionnel est largement remis en cause par une nouvelle génération, et pas uniquement pour des raisons environnementales. La procréation n'est plus vécue comme un passage obligé par les jeunes femmes, qui remettent aussi en cause de porter seule le poids de la contraception. La question de la régulation des naissances repose par là même celle de la place des femmes dans la société. Les droits reproductifs ne sauraient se limiter à la seule question du droit à l'avortement. Accès à la contraception, stérilisation, avortements contraints... sont autant de marqueurs qui déterminent l'égalité entre les hommes et les femmes, et leur liberté de disposer de leur propre corps. Sans oublier, avant le droit, la question de l'éducation sexuelle, souvent négligée. Alors qu'on sait bien, qu'un jeune averti et responsabilisé en vaut deux.

• Maria Mariana



ou pas. Il y a aussi l'argument sociologique, notamment le besoin des femmes en situation de précarité de contrôler le nombre de leurs enfants pour échapper à la pauvreté. Car il ne faut pas non plus oublier qu'avoir recours à l'avortement pour une femme engendre une souffrance physique, souvent suivie d'une détresse psychologique. Comme l'a proclamé Simone Veil dans son discours à l'Assemblée nationale en 1974 « aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement ». L'avortement est un recours ultime. C'est un

« *Naero Derma* » la médecine esthétique

# Charlotte et Alexia deux professionnelles de santé

Deux jeunes femmes dynamiques que tout le monde connaît dans la région de par leur profession. L'ouverture du centre s'est fait le 19 mai 2021 de suite après l'autorisation du gouvernement. Elles se sont hâtées d'ouvrir pour que les gens se sentent mieux dans leur tête et dans leur corps, pour qu'ils recommencent à s'aimer, elles ont voulu apporter un bien-être à celles et ceux qui étaient abattus suite à la Covid ou relevaient de maladie.... Une précision et non des moindres, elles n'épilent pas les sourcils et ne font pas la manucure. Leur programme se rapproche plus de la médecine que de l'esthétique courant.

## 2019-2021 regards croisés sur la pandémie

L'impact du confinement a été flagrant pour certains femmes et hommes. Véritable épreuve psychologique le confinement a bouleversé les habitudes alimentaires et fait exploser la balance des français, le physique a un rapport énorme sur la santé mentale cela nos deux professionnelles de santé l'ont bien compris. A Ponte Leccia et ailleurs, certaines dames ou certains messieurs qui n'osaient plus se regarder dans une glace et faisaient une fixation sur leur apparence remerciant le ciel d'avoir croisé la route du centre Naero Derma pour leur plus grand bonheur.

## Formation et préparation aux techniques sans chirurgie

Elles ont suivi deux formations, la première à Nice chez Cesam-esthetic durée une semaine. Là elles ont appris à se servir des machines, que la société leur a vendu, à les manipuler, à diagnostiquer les problèmes des futurs patients afin de leur proposer le soin adapté à leur personne. La seconde formation s'est faite à Marseille pour étudier la méthode « *Renata França* », inspirée des techniques lymphatiques ancestrales (pompages au niveau des ganglions notamment au niveau de l'aîne ou sous les aisselles) combinées à un massage modelant manuel tonique et réalisé avec une pression ferme et un rythme accéléré. Formation d'une journée 12 h non-stop, pour devenir praticiennes certifiées de la méthode. Il n'y a qu'un représentant

« *exclusif* » « *Renata França* » dans chaque pays de la planète.

## Jeunesse retrouvée

C'est la synergie qui permet d'agir sur tous types de peau en toute saison. A noter que des facilités de paiement sont possibles pour les cures.

LE VISA CHECK DIAGNOSTIC DE PEAU : Une unité informatisée collectant les infos et renseignements essentiels pour déterminer le type de peau. Un bilan personnalisé est délivré sous forme d'une prescription de protocoles avec un calendrier de soins spécifiques.

## Le « *Jetpeel* » nettoie, stimule, hydrate

À l'aide d'une pièce à main brevetée, l'unité « *Jetpeel Esthetic* » propulse à une vitesse supersonique (200 m/s) un mélange d'air et de solution active sous forme d'un jet de gouttelettes microscopiques sans aucun contact avec la peau. Il garantit un accès sans aiguilles aux couches profondes de la peau et facilite l'apport de nutriments tels l'acide hyaluronique ou les vitamines A, B, C et E. Revitalisation du visage, l'élimination de bourrelets ou l'épilation (qui n'est pas l'épilation) qui débarrasse en douceur les poils disgracieux pour longtemps.

## La led esthetic répare et régénère

Il s'agit d'un dispositif de photobiomodulation par LED dernière génération permettant de prendre en charge les affections cutanées. La stimulation par les ondes lumineuses provoque un renouvellement des cellules.



Durée d'un soin 1 h, temps du diagnostic, questions au patient, fiche à remplir des consentements de vie, éventuellement certificat du médecin traitant, Charlotte et Alexia pointent les anomalies de santé, rien à voir avec un institut de beauté.

Elles ont voulu élargir leurs compétences et sortir du « *milieu de la maladie* », comme elles disent, elles ont bien fait. Durant le mois d'octobre elles apportent leur pierre à l'édifice en reversant 5% du montant du C.A de chaque cure à l'Institut Gustave Roussy habilité pour la lutte contre le cancer du sein.

• **Danielle Campinchi**

Centre ouvert du lundi au samedi sur R.V.  
Route de Morosaglia 20218 PONTE LECCIA  
Tél : 06 73 91 89 74  
Instagram : naero\_derma  
Facebook : Naero derma

# Sports et formations

**Labélisé en mars dernier, le Comité Territorial Sports Pour Tous dispose est aujourd'hui totalement fonctionnel dans ses locaux neufs à Lucciana au sein de la Maison Sports et Santé.**

La Maison Sport Santé, Spaziu Salute Benista, à Lucciana\*, est un outil de santé public mis en place par le gouvernement pour prévenir la sédentarité. Cette « maison » est gérée par le Comité Territorial Sports pour tous, présidé par Joël Raffali et la Fédération Française des sports pour tous. Elle réunit des professionnels de la santé et du sport et s'adresse aux personnes qui souhaitent pratiquer ou repratiquer une activité physique adaptée à des fins de santé. « Nous proposons un parcours personnalisé de retour à l'activité physique, sécurisé et encadré par des professionnels formés » explique Jacques-André Vescovali, Conseiller Technique Régional



Sport Santé. « Le but est d'accueillir toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique à des fins de santé et de bien-être, quels que soient leur âge, leur état de santé, de fragilité. »

## Informé, évaluer, orienter et former

Les objectifs du SSB sont d'informer, évaluer et orienter les personnes dans leur parcours personnalisé de retour à l'activité physique, notamment en direction de clubs partenaires répondant au cahier des charges de la Maison Sport Santé. Le comité offre aussi jeunes et demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans une

plateforme insertionnelle de préformation, option sport, gratuite. « Cette plateforme pré-qualifiante consiste en une formation gratuite pour les demandeurs d'emploi, une réinsertion aussi » souligne JA Vescovali. « Une action de formation inscrite au plan régional de formation de la CDC, une formation rémunérée pour les stagiaires avec maintien de droits ou bourses ASP. La prochaine session, la 5ème du Comité, aura lieu\*\* au complexe de Lucciana du 8 novembre 2021 au 24 juin 2022 et des places sont encore disponibles ». Au programme de ces 960 heures (35 heures par semaine) dont 660 heures en centre et 300 heures en entreprise : Pratique sportive quotidienne, découverte du milieu professionnel au contact de professionnels experts et en immersion en entreprise, évaluation des acquis et compétences antérieures et remises à niveau par des méthodes innovantes en lien avec le sport, préparation aux premiers diplômes professionnels (CQP animateur de loisirs sportifs et PSC1). Une formation très complète sur la réglementation du sport, la physiologie, les premiers secours... « Il y a une première évaluation au niveau régional, puis une autre au niveau national et ce dans tous les disciplines sportives. A ce jour, lors de nos 4 formations, une quarantaine de jeunes a été formée chez nous. La moitié des stagiaires a obtenu son certificat et certains d'entre eux ont trouvé un emploi dans un club ou une association. D'autres poursuivent et améliorent encore leur formation ».

• Ph.J.

\* Maison Sport Santé, SSB, 83 Route de l'aéroport - 20290 Lucciana. Des permanences ont lieu aussi dans toute la Haute-Corse. Tel : 04.95.39.13.37.  
\*\* 06.65.41.48.70.

## Succès pour la 1ère édition de Isula Race



Conjointement organisée par Corsicom, filiale du SCB, et Live For Event, cette manifestation a connu un bel engouement tant sportif que populaire à Bastia. En présence du double Champion du Monde, le français Julian Alaphilippe, cette manifestation comprenait une course contre la montre et un cyclo sportive. En vrai professionnel, J.Alaphilippe réglait le CLM de 1km400 dans les rues de Bastia en devançant un étonnant Guillaume Peretti. La cyclo, plus conviviale, sur 140 km sur les routes du Cap Corse, alliait épreuves chronométrées et parcours de liaisons gourmands. « Cette 1ère édition a été un franc succès et nous en sommes très satisfaits » déclarait Pierre-Maurice Courtade, responsable de LFE. « Le président Claude Ferrandi souhaite pérenniser l'épreuve, on va étudier cela ». Satisfaction aussi du côté de Julian Alaphilippe qui s'aventurait pour la 1ère fois sur les routes corse. « Dès mon arrivée, je n'ai eu qu'une hâte : découvrir vos routes. Celles que j'ai empruntées lors de la cyclo dimanche sont magnifiques avec des paysages fabuleux. J'espère que l'engouement autour de cette manifestation va susciter des vocations chez les jeunes et dynamiser le cyclisme corse. Si j'ai pu apporter ma pierre à l'édifice tant mieux. Ici le public est très chaleureux et j'ai vraiment connu des moments très conviviaux, échanger avec des sportifs, des jeunes, le public ». Outre le traileur G.Peretti, un autre insulaire a pu se distinguer : Julien Ricci, 2ème de la cyclo. Licencié au club CESR20, ce coureur cycliste de 24 ans se montrait lui aussi très content de cette course : « C'est l'occasion de partager, de côtoyer des champions. J'espère que cette belle manifestation va redynamiser le cyclisme insulaire et motiver les jeunes. Le vélo a bien sa place en Corse ».

# La Ligue Corse de voile change de cap

TPortée par une nouvelle équipe dirigeante et avec, à sa tête, David Pitoun, un ancien de la maison, la Ligue Corse de Voile se fixe de nouveaux objectifs.



David Pitoun

Créée dans les années cinquante, la Ligue Corse de Voile compte aujourd'hui 2600 licenciés répartis en 24 clubs et une trentaine d'éducateurs. Tous les quatre ans, à l'occasion des Olympiades, un nouveau Conseil d'Administration avec, à sa tête, le président est élu.

En mars dernier, David Pitoun a ainsi pris, au sein d'une équipe fortement renouvelée, les commandes de la structure. « Il était important, rappelle-t-il, de représenter l'ensemble des territoires de l'île. La Corse est un territoire de prédilection pour la voile. Tout le monde nous envie nos plans d'eau ! »

Ancien élève de Tony Bozzi, CTR sur la Corse, le nouveau président connaît bien la maison pour y avoir été membre lors des deux mandats précédents tout en étant impliqué depuis bien plus longtemps. « Il y a eu de belles choses de faites au sein de la Ligue, reprend-il, notamment le plan « Mezu Mare » pour lequel la Région avait mis bateaux et matériel nautique à disposition des clubs... Pour autant, on a trop privilégié l'aspect sportif par rapport à la jeunesse. Il nous faut une base solide pour dégager une élite. »

## Cinq objectifs majeurs

La nouvelle équipe dirigeante s'est fixée cinq objectifs majeurs : développement à la base, voile scolaire (2 écoles existent à Pianottoli et Porticcio, deux autres pourraient

suivre à Bastia et en Balagna), création d'une base nautique, intégration du public non valide à la pratique et formation interne. En guise de fil rouge, la jeunesse et une base au niveau scolaire. « Quatre écoles travaillent une fois par semaine durant l'année, les autres fonctionnent de manière plus séquentielle. » Pour l'heure, cinq jeunes âgés de 16 à 18 ans suivent une préparation physique et mentale au CSJC. Treize autres ont intégré le dispositif du Centre Régional d'Entraînement qui ouvrira à Tahiti Plage début novembre.

Pour mener à bien ses missions, la Ligue s'est entourée, depuis septembre, d'un Conseiller Technique Sportif, Vincent Naulin. Isabelle Murzilli est chargée du volet sportif et Natacha Dellard de la formation. Mais l'un des axes majeurs de la Ligue reste la création d'une base nautique. « Un projet qui pourrait se faire dans le golfe d'Ajaccio, rappelle le président, mais qui nécessitera des moyens conséquents. C'est une condition sine qua none s'il on veut avancer et, pourquoi pas, attirer des sélections à l'occasion des JO 2024 dont les compétitions de voile se dérouleront à Marseille... » Enfin, une commission dédiée aux publics non valide, sera créée et placée sous la houlette d'Antoine Cardi.

Côté développement, la Ligue se veut ludique tout en favorisant la compétition : initiation pour les 6-13 ans, voile légère sur optimist (petits voiliers), laser voilier (solitaire) et support olympique qui comporte deux options (navigation seul ou en double sur catamaran). Sans oublier l'essor, depuis quelques années, des nouvelles glisses (fun board, wind-foil et wing foil, ce dernier disposant, avec Patrick Oblotte, d'un référent pour la Corse.

Les idées ne manquent pas au sein de la Ligue, les projets non plus, notamment l'organisation régates internationale. Reste, désormais, à hisser le grand voile.

• Ph.P.

**CENTURY 21.**

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

Une commercialisation



**AJACCIO - SANGUINAIRES**

# *Les Rivages de Marinella*

Du **T1** au **T4**  
à partir de **165 500 €**

**VUE MER**  
à 50 mètres de la plage  
Place de parking inclus  
Frais notariés réduits  
Éligible défiscalisation



Une commercialisation exclusive **CENTURY 21**

**CENTURY 21 Actif Immobilier** | 28, cours Napoléon | AJACCIO | **04 95 21 18 00**